

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2022
COMPTE RENDU

Publié par extrait, en application de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le vingt-huit mars deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux mars deux mille vingt-deux, s'est assemblé Espace René-Cassin, salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur François BRILLAUD de LAUJARDIÈRE, Maire.

Etaient présents (27) :

M. BRILLAUD de LAUJARDIÈRE, MME MÉRIADEC, M. BROUNAIS, MME CURAUDEAU, M. MONNIÉ, MME DOUSSET, M. BIHAN, MME LALLEMAND, M. BERTHOU, M. GAVOUYÈRE (à partir de 19h09), MME SÉROT, MME TEILLET, M. LÉCUYER, M. PLAINEAU, M. LE COZ, MME BRIZARD, MME FOURAGE, M. LE CAM, MME MERLET, M. MOUSSU (à partir de 19h24), M. DRÉAN, M. LABARRE, MME FOURNIER, MME PÉRESSE, MME DELERUE, M. MICHENOT, MME PAQUET.

Absents, excusés et représentés (2) :

M. GOUPIL a donné pouvoir à MME FOURAGE
MME KERFOURN a donné pouvoir à M. LE CAM

Absents (2) :

M. GAVOUYÈRE (jusqu'à 19h09)
M. MOUSSU (jusqu'à 19h24)

Secrétaire de séance : MME LALLEMAND

ORDRE DU JOUR

❖ Informations

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 janvier 2022.
Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal.

❖ Finances et Ressources Humaines

- 2022-15/ Reprise anticipée des résultats de l'année 2021.
- 2022-16/ Vote des taux d'imposition 2022.
- 2022-17/ Modification des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) pour 2022.
- 2022-18/ Adoption du budget primitif 2022.
- 2022-19/ Ajustement des comptabilités de l'ordonnateur et du comptable en matière de participations et immobilisations financières.
- 2022-20/ Créance éteinte.
- 2022-21/ Remboursement des frais de déplacements temporaires des élus.
- 2022-22/ Remboursement des frais de mission.
- 2022-23/ Modification du tableau des effectifs.

❖ Qualité de vie

- 2022-24/ Convention de partenariat avec Polleniz 44 et désignation d'un délégué.

❖ Culture, démocratie participative, manifestations

- 2022-25/ Modification du règlement intérieur du conseil municipal : droit d'expression des élus minoritaires.

❖ Petite enfance, enfance, jeunesse

- 2022-26/ Convention d'objectifs et de financement avec l'association des « Francas » pour la gestion des accueils de loisirs durant la période estivale 2022.
- 2022-27/ Attribution d'une subvention exceptionnelle pour la clôture de l'exercice 2021 concernant le multi-accueil « Le bac... à sable ».
- 2022-28/ Approbation de l'avenant à la convention pluriannuelle et des modalités de participation financière au fonctionnement du multi-accueil de l'association « Le bac à sable ».
- 2022-29/ Modification du règlement des services périscolaires et extrascolaires.
- 2022-30/ Attribution de subventions de fonctionnement et de projet à l'association AS.Baby-Loire.

❖ Urbanisme

- 2022-31/ Passation d'une convention de servitude avec la SARL ROSANE pour un système de vidéoprotection à la ZA de la Bréhanerie.
- 2022-32/ Convention de maîtrise d'ouvrage entre la SA d'HLM Atlantique Habitations, l'association ADELIS et la commune du Pellerin pour la création d'une résidence pour jeunes actifs.
- 2022-33/ Aide à la relance de la construction durable.

❖ Questions et informations diverses

Informations

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 janvier 2022.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:07:36



Pas d'intervention ni de débat.

Le procès-verbal est approuvé par :

21 voix pour

M. BRILLAUD de LAUJARDIÈRE, MME MÉRIADEC, M. BROUNAIS, MME CURAUDEAU, M. MONNIÉ, MME DOUSSET, M. BIHAN, MME LALLEMAND, M. BERTHOU, M. GAVOUYÈRE, M. LÉCUYER, M. PLAINEAU, M. LE COZ, MME BRIZARD, MME FOURAGE, M. LE CAM, M. DRÉAN, MME FOURNIER, MME DELERUE, M. MICHENOT, MME PAQUET.

Pour information :

Elu(e)s n'ayant pas pu prendre part au vote du fait de leur absence lors du conseil municipal du 28/03/2022 : M. GOUPIL, MME KERFOURN, M. MOUSSU (arrivé à 19h24)

Elu(e)s n'ayant pas pu prendre part au vote du fait de leur absence lors du conseil municipal du 31/01/2022 : MME MERLET (arrivée à 19h10), MME SÉROT, MME TEILLET, M. LABARRE, MME PERESSE.

2/ Compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:10:44

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises par délégation du conseil municipal.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 00:11:45 portant notamment sur : les tarifs des locations de salles par rapport aux communes environnantes ; la notification de la subvention pour le futur CTM.

Finances et Ressources Humaines

2022-15/ Reprise anticipée des résultats de l'année 2021.

☐ Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:15:05

Monsieur Monnié présente la reprise anticipée des résultats.



Pas d'intervention ni de débat

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

2022-16/ Vote des taux d'imposition 2022.

☐ Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:17:43

Monsieur Monnié présente les taux d'imposition en précisant que la Municipalité entend poursuivre son programme d'équipement auprès de la population sans augmenter la pression fiscale afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages dans un contexte sanitaire et économique difficile.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 00:19:13 portant notamment sur : le respect de l'engagement de campagne, le fait que l'impôt est un levier pour l'investissement, l'utilité de l'outil de prospective

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le vote des taux d'imposition 2022 présentés ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

2022-17/ Modification des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) pour 2022.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:23:58

Monsieur Monnié expose que la démarche engagée vers le compte financier unique implique la mise en place de la norme budgétaire et comptable M57.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 00:27:30 portant notamment sur : le fait que parmi les AP/CP présentées, une seule concerne un nouveau projet, celui du CTM et que les autres sont anciennes ou en cours comme celle du pôle sportif dont la définition pourrait être redéfinie.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser l'ensemble des créations et modifications des autorisations de programme et des crédits de paiement telles qu'elles figurent dans les tableaux ci-dessus ;
- de prévoir l'inscription au budget primitif 2022 des crédits de paiements correspondants aux autorisations de programme, tels qu'ils figurent dans les tableaux ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué à liquider et mandater les dépenses à hauteur des crédits de paiement 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 21 voix pour et 8 abstentions (M. Moussu, M. Dréan, M. Labarre, Mme Fournier, Mme Péresse, Mme Delerue, M. Michenot, Mme Paquet).

2022-18/ Adoption du budget primitif 2022.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:33:20

Monsieur Monnié présente le budget primitif 2022 par l'intermédiaire d'un Power Point diffusé en séance.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 00:44:47 portant notamment sur : la maîtrise du passage de la M14 à la M57 ; le fait que le budget soit raisonnable, raisonné et rassurant ; l'aspect perspective sur le long terme et la vision du Pellerin dans l'avenir ; la question de la politique RH sur les temps partiels.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le budget primitif 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 21 voix pour et 8 contre (M. Moussu, M. Dréan, M. Labarre, Mme Fournier, Mme Péresse, Mme Delerue, M. Michenot, Mme Paquet).

2022-19/ Ajustement des comptabilités de l'ordonnateur et du comptable en matière de participations et immobilisations financières.

☐ Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:51:28

Monsieur Monnié expose que les soldes des comptes 26 et 27 de la commune du Pellerin doivent être justifiés par l'ordonnateur et par le comptable par la production de documents attestant de la réalité de la position du compte.



Pas d'intervention ni de débat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les écritures comptables pour effectuer les régularisations préconisées par le comptable dans les comptes de l'ordonnateur,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

2022-20/ Créance éteinte.

☐ Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:54:05

Monsieur Monnié expose que la trésorerie a informé la commune de la décision du Tribunal Judiciaire de Nantes - bureau des affaires familiales - d'ordonner l'effacement d'une dette.



Pas d'intervention ni de débat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'ordonner l'exécution de la décision du Tribunal Judiciaire et d'effacer les dettes concernées de 2 182 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

2022-21/ Remboursement des frais de déplacements temporaires des élus.

☐ Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:55:56

Monsieur le Maire expose qu'en plus des indemnités de fonction, la loi a prévu d'accorder aux élus locaux, dans l'exercice de leur mandat, le remboursement de certaines dépenses particulières.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 00:11:45 portant notamment sur : la situation actuelle des remboursements de frais du maire et des adjoints.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter, pour la durée du mandat, les modalités de prises en charge des frais des élu(e)s mentionnées ci-dessus, étant précisé que le montant des remboursements sera réévalué en fonction des textes en vigueur ;
- de fixer l'indemnité pour frais de représentation annuelle du Maire à hauteur de 1 000 euros maximum ;
- d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires au budget de la commune, d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2022-22/ Remboursement des frais de mission.

☐ Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:02:51

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de ses fonctions de Maire, il a effectué un déplacement au Sénat le 26 janvier 2022 pour y représenter la commune et qu'il est demandé au Conseil Municipal de valider le remboursement des frais de transport engagés.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 01:03:42 portant notamment sur : les futurs déplacements du Maire au congrès des Maires.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le remboursement des frais de transport d'un montant de 183,00 euros,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

2022-23/ Modification du tableau des effectifs.

☐ Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:05:19

Monsieur le Maire présente le tableau des effectifs de la commune.



Pas d'interventions ni de débat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la suppression des postes susmentionnés ;
- d'approuver la création du poste susmentionné ;
- de modifier le tableau des effectifs ;
- d'approuver le tableau de effectifs joint en annexe ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 27 voix pour et 2 abstentions (M. Dréan et M. Labarre)

Qualité de vie

2022-24/ Convention de partenariat avec Polleniz 44 et désignation d'un délégué.

☐ Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:08:26

Monsieur Bihan expose les raisons pour lesquelles la commune souhaite adhérer à Polleniz 44.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 01:14:00 portant notamment sur : la lutte contre les chenilles processionnaires et la commission qualité de vie.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adhérer à l'association Polleniz pour l'année 2022 et suivantes,
- de nommer M. Jean-Luc Bihan délégué représentant la commune au sein du collège des collectivités de l'association Polleniz,
- de fixer la participation financière de la ville pour la destruction d'un nid de frelon à 40 € par nid détruit selon les modalités fixées dans la convention,
- d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué, à signer la convention de partenariat pour la lutte contre le frelon asiatique et la prestation permettant la lutte collective contre les rongeurs aquatiques.

Approuvé par 27 voix pour et 2 abstentions (Mme Fournier et M. Moussu).

Culture, démocratie participative, manifestations

2022-25/ Modification du règlement intérieur du conseil municipal : droit d'expression des élus minoritaires.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:16:58

Monsieur Brounais expose que dans le cadre de la nouvelle gouvernance, plus spécifiquement de l'expression des différents groupes composants le conseil municipal dans les différents supports de la commune, il est proposé au conseil municipal, de modifier le règlement intérieur dudit conseil.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 01:19:41 portant notamment sur : l'avancée vers plus de démocratie qui est à saluer et l'approche pragmatique de la majorité ; la prise en compte des groupes minoritaire et de la concertation ; le nombre des sujets traités lors des commissions.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les modifications proposées du règlement intérieur du conseil municipal présenté en séance ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

Petite enfance, enfance, jeunesse

2022-26/ Convention d'objectifs et de financement avec l'association des « Francas » pour la gestion des accueils de loisirs durant la période estivale 2022.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:27:18

Madame Mériadec expose la Convention d'objectifs et de financement avec l'association des « Francas » pour la gestion des accueils de loisirs durant la période estivale 2022.



Pas d'interventions ni de débat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention ci-jointe définissant les moyens mis en œuvre pour soutenir le fonctionnement des accueils de loisirs ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée à la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse, à signer ladite convention, les avenants et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

2022-27/ Attribution d'une subvention exceptionnelle pour la clôture de l'exercice 2021 concernant le multi-accueil « Le bac... à sable ».

📺 Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:30:56

Madame Mériadec expose la demande de subvention exceptionnelle émise par l'association « Le bac ... à sable » pour clôturer à l'équilibre l'exercice comptable 2021.



Pas d'interventions ni de débat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'octroyer à l'association « le bac...à sable » une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 7 000 € au titre de l'exercice 2021 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

2022-28/ Approbation de l'avenant à la convention pluriannuelle et des modalités de participation financière au fonctionnement du multi-accueil de l'association « Le bac à sable ».

📺 Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:33:44

Madame Mériadec expose l'avenant à la convention pluriannuelle et des modalités de participation financière au fonctionnement du multi-accueil de l'association « Le bac à sable ».



Pas d'interventions ni de débat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'octroyer à l'association « le bac à sable » une subvention de fonctionnement de 1.40 € par heure par enfant pelleriniais fréquentant le multi accueil associatif déplafonnée, et une revalorisation prévue à l'article 3-1 de ladite convention au titre des années suivantes ;
- d'approuver l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs ci-jointe définissant les conditions d'octroi de la subvention de fonctionnement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée la Petite Enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse, à signer ladite avenant et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

2022-29/ Modification du règlement des services périscolaires et extrascolaires.

 Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:36:00

Madame Mériadec expose qu'afin de clarifier certaines situations rencontrées de manière récurrente durant l'année scolaire, il est proposé d'ajouter ou de modifier certains points du règlement.



Pas d'interventions ni de débat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la modification du règlement des services périscolaires ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée à la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

2022-30/ Attribution de subventions de fonctionnement et de projet à l'association AS Baby-Loire.

 Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:37:55

Madame Mériadec expose que l'association « AS BABYLOIRE » a déposé un dossier de demande de subvention de fonctionnement et de projet pour organiser deux ateliers Montessori.



Pas d'interventions ni de débat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 100 € ;
- d'approuver l'attribution d'une subvention de projet d'un montant de 50 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée, à signer les conventions et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

Urbanisme

2022-31/ Passation d'une convention de servitude avec la SARL ROSANE pour un système de vidéoprotection à la ZA de la Bréhannerie.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:40:10

Madame Dousset expose les modalités de la convention de servitude entre la Commune et le propriétaire de la parcelle afin de permettre son renouvellement.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 01:41:25 portant notamment sur : le positionnement de la caméra et la prise en charge des coûts d'électricité induits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention de servitude entre la Commune et la SARL ROSANE relative à l'occupation par la commune du terrain appartenant à la SARL situé dans la zone artisanale de la Bréhannerie (jointe à la présente délibération) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire et l'Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

2022-32/ Convention de maîtrise d'ouvrage entre la SA d'HLM Atlantique Habitations, l'association ADELIS et la commune du Pellerin pour la création d'une résidence pour jeunes actifs.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:48:24

Madame Dousset expose la convention pour le projet de réhabilitation du bien situé au 15 rue du Clos Grillé dans le cadre de la construction d'une résidence pour jeunes travailleurs et étudiants.



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 01:53:15 portant notamment sur : le nombre de logements envisagés ; la mise en œuvre du projet et sa place dans le cadre de l'étude urbanistique ; la typologie des habitants et l'aspect intergénérationnel des logements ; le devenir de l'espace vert et le stationnement

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention de maîtrise d'ouvrage entre la SA d'HLM Atlantique Habitations, l'Association Adelis conclue pour la création d'une résidence pour jeunes actifs au 15 rue du Clos Grillé ;
- d'autoriser Monsieur le Maire et l'Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé par 27 voix pour et 2 contre (Mme Paquet et M. Michenot).

2022-33/ Aide à la relance de la construction durable.

☐ Visible sur la vidéo en ligne à partir de 02:09:00

Madame Dousset expose la convention pour le projet de réhabilitation du bien situé au 15 rue du Clos Grillé dans le cadre de la construction d'une résidence pour jeunes travailleurs et étudiants.

 Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 02:10:45 portant notamment sur : la recherche de subventions ; le besoin de logements sur le territoire ; l'aide de ce type de programme pour les familles.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de contractualiser avec l'Etat afin de bénéficier de l'Aide à la Relance de la Construction Durable sur la base d'objectifs qui seront définis ultérieurement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire et l'Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Approuvé par 18 voix pour, 11 abstentions (Mme Mériadec, Mme Curaudeau, M. Gavouyère, M. Labarre, Mme Péresse, Mme Fournier, Mme Delerue, M. Moussu, M. Dréan, Mme Paquet et M. Michenot).

QUESTIONS ORALES

Question du Groupe Alternative Écocitoyenne Pellerinaise

Question n°1 au sujet du projet de l'aide apportée aux réfugiés ukrainiens.

 Visible sur la vidéo en ligne à partir de 02:13:21

« Pouvez-vous nous donner des informations sur l'accueil de la famille ukrainienne ? Avez-vous eu des sollicitations de la part de Pellerinais ? »

 Réponse de Monsieur le Maire sur la vidéo en ligne à partir de 02:13:32 portant notamment sur le fait que : le 8 mars un appel aux dons a été passé par la commune pour meubler le logement situé rue de la Jouardais et destiné à accueillir une famille ukrainienne et que le 17 mars le logement composé : d'un salon / salle à manger, d'une chambre parentale, d'une chambre pour enfant, d'une cuisine... était aménagé, équipé et meublé. La commune adresse un grand merci aux pellerinais qui ont donné : de la vaisselle, de l'ameublement et les entreprises qui ont aussi donnée des meubles et des appareils électroménagers. La commune a déposé le dossier de ce logement sur le site Internet dédié de la préfecture qui reçoit 2 fois par semaine une famille ukrainienne pour connaître sa composition et ses besoins afin de l'orienter vers un logement adapté. La commune a également reçu des sollicitations de pellerinais pour des collectes, qui ont été gérées par le CCAS, mais aussi pour proposer de l'hébergement, demandes redirigées vers le site de la préfecture. L'élan de générosité des pellerinais est à saluer.

Question du Groupe Un Nouvel Élan pour Le Pellerin

Question n°1 au sujet du projet de la semaine verte.

 Visible sur la vidéo en ligne à partir de 02:13:21

« Pouvez-vous nous expliquer pourquoi le programme de la Semaine Verte n'a été ni discuté ni même présenté aux commissions culture où développement durable ? »

 Réponse de Monsieur le Maire sur la vidéo en ligne à partir de 02:18:09 portant notamment sur le fait que : le projet a été décidé par le groupe de la majorité qui a disposé de suffisamment de ressources en interne tant au niveau des adjoints, que des agents notamment ceux de la médiathèque pour le mener à bien sans aide extérieur, comme c'est le cas pour la fête de la musique, la fête du 1^{er} Mai...

Question du Groupe Un Nouvel Élan pour Le Pellerin

Question n°2 au sujet de la piscine mobile.

 Visible sur la vidéo en ligne à partir de 02:19:05

« Pouvez-vous nous expliquer pourquoi le programme de la Semaine Verte n'a été ni discuté ni même présenté aux commissions culture où développement durable ? »

 Réponse de Madame Mériadec sur la vidéo en ligne à partir de 02:19:18 portant notamment sur le fait que : lors de la commission un ensemble d'informations avaient été données ; que le bassin est en cours d'installation et qu'il ouvrira du 25 avril jusqu'à fin septembre voir aux vacances de la Toussaint si le temps le permet ; que tous les enfants des écoles primaires publiques et privées de la commune auront bénéficié de cette séance de natation avant l'entrée en 6^{ème} ; qu'une discussion est en cours avec l'association Nantes Natation afin de permettre l'ouverture de créneaux à des associations pellerinaises.

Fin de la séance à 21h26

Fait au Pellerin,

Le Maire,



François BRILLAUD de LAUJARDÈRE